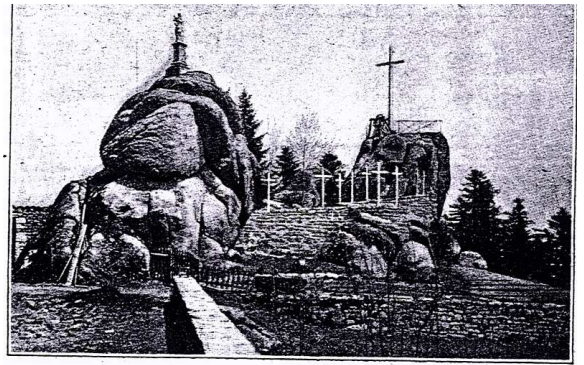




**Site classé**  
patrimoine national



LES PERROTINES ET LE GRAND MENHIR (ERMITAGE).  
Photographie de M. Paul-G. L...d.

# Blocs granitiques du canton de Noirétable

Loire

## Données administratives

*Nom officiel:* Les monuments (blocs erratiques) de Noirétable

*Date de classement:* 08/07/1910

*Département:* Loire

*Communes:* Cervières, La Chamba, La Chambonie, La-Côte-en-Couzan, La Valla-sur-Rochefort, Les Salles, Noirétable, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Priest-la-Vêtre, Saint-Thurin.

*Superficie (ha):*

## Type d'intérêt

monument naturel, lieu de légende.

## Description

Ces rochers, dits "pierre branlante, dolmen ou roches à cupules" sont dispersés dans tout le canton de Noirétable (Puy du Faux à St-Didier-sur-Rochefort, Mont Mory à St-Priest-la-Vêtre, la Baronnie à Cervières,...). Ils ont été recensés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par une personnalité locale, le Dr. Bertrand, selon diverses catégories : ménhirs, dolmens, pierres branlantes, pierre à bassins, pierres à légende.

Ce conseiller général de la Loire, qui alerta l'administration des Beaux Arts, leur donna une origine religieuse. Considérant ces rochers comme autels druidiques, il interprétait notamment les vasques creusées dans certains blocs comme des empreintes de pieds humains gravés par les druides, dont l'orientation indiquait la direction d'un sanctuaire du côté de l'Ermitage à Noirétables. Ce lieu, sur lequel s'est établi un monastère au XVI<sup>ème</sup> siècle, aurait auparavant renfermé un important collège druidique, selon ses hypothèses. Des études scientifiques réalisées par Ernest Chantre de la Sté d'Anthropologie de Lyon, rapportent en séance le 4 novembre 1898 que "ces blocs aux formes originales sont le produit de l'érosion en terrain granitique, qui se traduit par des ensembles d'aspect ruiniforme". Ces études démentent donc les interprétations fantaisistes élaborées sur l'origine religieuse de ces mégalithes.

La démarche de classement, intervenue de 1898 à 1908, s'est accompagnée de nombreuses conventions afin que chaque propriétaire cède au département de la Loire, pour un franc symbolique, toutes les parcelles supportant ces rochers et pierres, avec "le sentier à talon pour accéder au monument".

## Accès

Ouverture au public: Oui

Coupure IGN: 2731O et 2731E

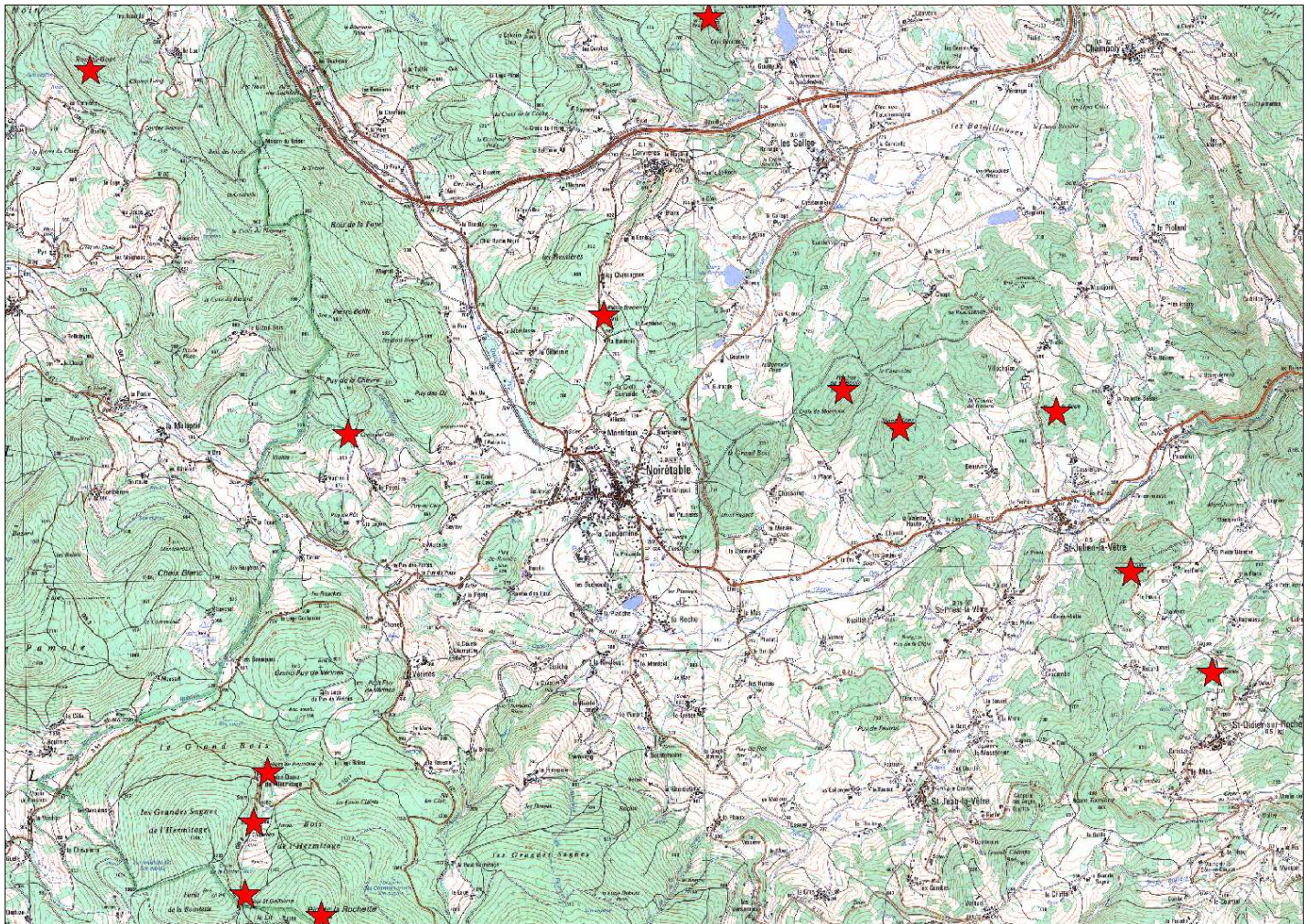
Transports en commun (gare la plus proche):

## Tourisme

## Autres observations

## Carte du site

(fond IGN Top 25 : échelle non exhaustive)



Mise à jour: DREAL 2009

